

Saint-Ouen-sur-Seine, le 14 septembre 2022

Madame Stéphanie VON EUW
Présidente du GIP Défi Métiers

Madame la Présidente,

Après avoir été prolongée d'une année fin 2021, la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « Défi-métiers » s'éteindra le 24 décembre 2022.

Comme vous le savez, ces derniers mois ont été l'occasion de réfléchir en profondeur aux missions exercées par cette structure financée à parité par l'Etat et la Région.

Ces réflexions nous conduisent à considérer que le renouvellement de la convention constitutive du GIP n'est pas nécessaire.

En effet, la plupart des missions édictées par le décret du 22 juin 2021 relatif aux missions des CARIF-OREF peuvent être portées par la Région ou par d'autres organismes associés. C'est notamment le cas des missions d'observation des métiers ou encore d'information sur l'offre de formation.

Par ailleurs, le fonctionnement du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP), qui réunit l'ensemble des représentants compétents sur le sujet, permet l'association de l'ensemble des acteurs concernés.

Conformément à son article 29, le non-renouvellement de la convention constitutive du GIP au-delà de son échéance doit conduire à la dissolution du GIP. Nous vous invitons donc à faire procéder par les instances du GIP à sa liquidation.

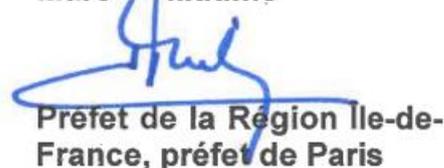
Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Valérie Pécresse



Présidente de la Région
Île-de-France

Marc Guillaume



Préfet de la Région Île-de-France, préfet de Paris